

pendance financière de l'École à l'égard du budget ordinaire de l'ONU. En conséquence, la dix-neuvième session a demandé aux États membres de fournir rapidement des contributions volontaires pour cette fondation. Le 23 juin 1965, le montant des contributions atteignait \$144,378 (y compris \$35,000 (can.) fournis par le Canada).

Après qu'on eut réfléchi deux fois, par la suite, sur la question de construire l'École sur le terrain des Nations Unies (la formulation de ces doutes ayant été éliminée par la procédure du "consensus"), le conseil d'administration de l'École a étudié la possibilité de construire celle-ci sur un autre emplacement. M. Laurence Rockefeller a offert \$1,000,000 pour l'achat d'un terrain bien situé, et la ville de New-York, l'espace aérien pour une terrasse de 4 à 5 acres devant s'avancer sur l'East River à partir de l'East River Drive, entre les 24^e et 26^e Rues. Aux termes de cette nouvelle proposition, les Nations Unies payeront la construction de la terrasse, mais la plus grande partie du coût sera défrayée par le don Rockefeller. La Fondation Ford semblerait favorable à ce projet, qui sera discuté en Cinquième Commission.

Installation de moyens mécaniques de vote

Dans le cadre d'un effort général visant à améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée, un dispositif de vote électrique a été installé dans la salle où ont lieu les séances plénières, et on a terminé les travaux préparatoires pour l'installation d'équipement de ce genre dans deux autres salles de conférence, de sorte que le système pourra être étendu si l'expérience de la salle des séances plénières se révèle une réussite. La Cinquième Commission étudiera donc le rendement du dispositif de vote de la salle des séances plénières afin de déterminer si les appareils doivent y rester en fonctionnement et s'il y a lieu d'installer le système dans quelques autres salles de réunion ou dans toutes.

Sixième Commission

La Sixième Commission s'intéresse à des questions d'un caractère essentiellement (quoique non exclusivement) juridique. Son ordre du jour de la présente année comprend:

- a) Les rapports de la Commission du droit international (composée de juristes choisis en raison de leur compétence personnelle pour codifier et développer le droit international) sur les travaux de ses deux dernières sessions.
- b) La question d'une plus large participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations.
- c) L'examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, conformément à la Charte des Na-